Visiteur du blog • 05-30-2016 18:58 • Conseil municipal du 2 mai 2016

Dans cette commune, le personnel administratif semble aussi agressif que les élus... Qu'ont-ils donc à craindre ou à cacher pour passer autant d'énergie à ne pas répondre à une question ?

une mélléenne • 05-25-2016 18:49 • <u>Conseil municipal du 2 mai</u> 2016

Quelle violence envers une élue qui fait simplement des remarques sur les affaires de la commune !

On n'arrive pas à savoir si mme Tylek ne comprend pas les questions ou si elle fait exprès de répondre à côté.

Je pense qu'elle utilise toutes les ficelles pour éluder ou empêcher le débat.

marcheur du week end • 05-22-2016 21:59 • La mairesse n'aime pas mon blog

connaissant bien Mellé et sa campagne (gamin j'allais avec un copain passer des après midi a la carrière des grettes) je me suis déplacé de quelque centaine de km pour me balader dans la campagne le week end de la pentecote et j'ai eu quelques surprises : le désherbant /débroussaillant en principe interdit près des cours d'eaux allègrement distribué dans un ruisseau entre rouviel et la touche (les pécheur plus en aval vous remercieront! des dépots /décharges sauvages plus ou moins camouflée sous des végétaux mal brulés (entre les landes et l'aucrèchela c'est carrément dans une zone humide, une carcasse de voiture incendiée avec les arbres environnants, la aussi pres de l'aucrèche ; ensuite sur une autre route près d'un cuma un trou creusé avec des tas de bidon plastic et autres résidus toxiques mal brulés ,camouflé par des branches ;plus loin en revenant vers le bourg je croise 2 idiots sans casques sur un quad (futur clients d'un centre de rééducation quand ils auront perdus une partie de leurs cerveaux en cas de chutte ,ils n'en n'ont

sans doute pas de cerveaux)

en discutant avec de très rares randonneur il me disent avoir peur des tracteurs plus large que les route qui passent sans ralentir avec le téléphone collé a l'oreille (manifestement l'interdiction du tel au volant ne les concernent pas ,que fait votre mairesse ??) on peut continuer comme cela d'autre dépots/ décharge sont présent un peu partout

je suis passé près de la beurrière ,impossible de se garer !un rideaux de fer tout autour ! il manque les miradors et les gardes chiourmes armés jusqu'aux dents près a tirer ,on croirait un camp (pour les opposants ????)

bref que fait le conseil municipal?

plus d'accueil, le seul commerce fermé!

enlevez donc ces panneaux ballade durable ,pierre et nature ...ect qui sont à l'entrée du village

ils n'ont plus lieu d'ètre!

remplacez par un panneau "étranger passe ton chemin ,tu n'est pas le bienvenu "

c'est vrai qu'un jumelage avec une localité de Corée du nord serait bienvenu!

un randonneur du dimanche

C.Caubrière • 05-21-2016 14:43 • <u>Réflexions sur le vote du compte administratif 2015</u>

Je mets un nouveau post.

Sans jeux de mots!

Nous sommes allés à la mairie (B.B / E.M et C.C) pour des demandes d'autorisations d'animations pour l'association MVE (concours palets du 10 juillet 2016).

Madame Le Maire, au sujet de Pierres et Nature, m'a interpellé pour rectifié mes dires et me disant que 43 500 et 6 000 euros de chauffage faisaient bien, au moins 48 000 euros. Soit, comme me le disait un élu averti, hier au soir, je n'ai pas besoin de calculette.(ou de boulier, va savoir!).

Alors,

Soit, le bâtiment de la maison de "pays" se chauffe tout seul.(belle invention!)

Soit, la salariée est une Inuit ou vraiment peu frileuse! Soit le bâtiment est fermé en période de froid, donc au moins la moitié de l'année dans cette région tropicale.

Pourtant, il m'avait été "sympa" de ne pas marquer que pendant l'année 2013 / 2014 l'association avait financé pendant dix mois (2x5, pour le mateu du rabot) des stagiaires en études supérieures, et ce

pour une formation et l'obtention d'un diplôme leurs ouvrant le droit à un futur travail RENUMERE et une porte pour l'entrée dans la vie active.

Soit 4 650 euros (de frais par P&N pour deux stagiaires), cela doit faire 465 euros mensuel!!!

donc je révise mon chiffrage

26 000 - 4650 = 21 350 euros

les autres chiffres , n'ont été contestés, ce qui me rassure....et vous, ils vous inquiètent???

Nous voila passés de 48K à 21,350K....Sacré régime.

erratum: Avril 2015 (charge personnel sur huit mois)

al 1 • 05-20-2016 22:02 • Réflexions sur le vote du compte administratif 2015

je n'ai pas tout suivi depuis le début (trop loin) j'ai connu Mellé il y a 40 ans et y suis passé parfois ces dernières années ,ce qui est décrit est digne de l'époque Stalinienne ,

tout ces habitant entendu par la gendarmerie ,du jamais vu sauf pour des crimes !!

ils peuvent se retourner contre le conseil municipal non ?? et déposer plainte pour Harcellement avec demande de dommage et intéret ,

saint thérèse vous a bien trompé, comme disait J C: "pardonnez leur car ils ne savent pas ce qu'ils font "

alea jacta estrendez vous dans quelque années pou rendre des comptes si ces individus peu fréquentables tiennent encore le

temps qui leur reste; dans d'autres communes de France certains conseiller ont le courage de démissionner quand ça va mal .qu'on t ils donc a resté scotchés ???????Mellé est il peuplé de moutons ?????

C.Caubrière • 05-20-2016 18:01 • <u>Réflexions sur le vote du compte</u> administratif 2015

Un petit rajout:

Communiqué de presse la gazette sur internet

http://www.lagazettedelamanche.fr/2016/05/14/une-nouvelle-exposition-cet-ete-a-melleco/

j'ignore quand a été préparé cet article, les esprits se rencontrent bien souvent ces derniers temps!!!

Donc, effectivement en quelques jours le mot EPIC disparait des tabloïdes.

Oui, la commune va avancer la trésorerie et sera " remboursée en cas de bénéfices à hauteur.

853 visiteurs en un an: avril 2014/ Avril2015

3600 environ en 2013, sans les groupes scolaires.

Il ne faut pas oublié également que depuis avril 2014, la charge du personnel incombe à la commune, dont huit mois à temps (partiel parait-il??) de l'ancien agent territorial:(voir chiffrage post ci dessous)

Maintenant, faite le compte!

scandaleux • 05-20-2016 13:02 • <u>Réflexions sur le vote du compte</u> <u>administratif 2015</u>

Quels mensonges circulent encore dans la bouche des élus, pour étouffer la vérité scandaleuse de tout ce gâchi?

Tout ça pour un bilan désastreux, quelle honte!

- Salir la réputation de l'ancien maire par vengeance et par ignorance en lançant une enquête à la gendarmerie
- Gouverner avec abus de pouvoir
- Diviser la population pour mieux régner c'est bien ce qu'on dit non ?
- Interdire aux citoyens de s'exprimer lors des conseils. C'est pour ne

pas avoir à leur répondre, des fois qu'ils auraient des questions qui éveillent le doute dans les troupes ...

- Détruire tout ce qui touche à l'ancienne municipalité : licenciement, vente douteuse de la carrière de la Beurrière, menaces aux anciennes gérantes du Mellouën de partir...
- Boycotter et Interdire à certains habitants de fréquenter le Mellouën, du temps des anciennes gérantes !
- Ne rien faire pour l'avenir de la commune. Le temps tourne et Mellé recule, dommage, elle qui avait pris de l'avance! Il faut bien vivre avec son temps mesdames et messieurs les élus. Les aiguilles tournent vite et le fossé se creuse. Vos actions font fuir plutôt qu'accueillir.
- Dissimuler des dépenses, pour quoi ? Une médaille ?
- Eviter toute réconciliation.
- Avez-vous une idée de vos responsabilités, des répercussions de vos actes ?
- Jusqu'où irez-vous ? Et comment comptez-vous réparer tout cela ? Il serait bon de vous entendre, mais peut-être avez-vous des consignes ou des ordres ? Avez-vous un libre arbitre ?

C.Caubrière • 05-19-2016 17:55 • <u>Réflexions sur le vote du compte</u> administratif 2015

Je vais réagir également sur ces chiffres, qui, même si ils font apparaître un bon résultat, m'inquiète pour les années à venir. Certaines grosses dotations ne reviendront pas, et des dépenses de travaux viendront se greffer.

Les résultats, sauf erreur, ont été bons, voire très bons, par rapport au niveau régional, depuis de nombreuses années. Ce qui prouve, que même en investissant, il y a moyen de faire sans mettre en « péril » la commune.

J'entends bien qu'il faille resserrer la gestion suite aux baisses de dotations, surtout pour les communes qui ne souhaitent se regrouper mais, il y a encore de la marge.

Je réagis aussi par rapport à l'article de la chronique républicaine de ce jour.

Il paraitrait, que supprimer Pierres et Nature économiserait 48 000 euros à la commune.

J'ignore comment on peut arriver à ce chiffre.

Subventions des années précédentes : 25 000 euros.

Mise à disposition d'un agent territorial à mi-temps 18 500 euros Soit 43 500 euros

Mais, de ce chiffre il faut retirer les manifestations financées par cette association, comme par exemple le Noël : fête, spectacle et cadeaux ; concours photos, manifestations diverses.

Pour être bon prince, retirons 3 500 euros, ce qui est un minima Cela nous fait donc 40 000 euros.

A ceci, il faut retirer le coût de la nouvelle employée, peut-être 10 000 euros ? S'il y a des abattements !

Reste 30 000 euros.

Je tiens à faire remarquer, que cette personne ne fait pas partie d'un EPIC, comme relaté dans la presse, mais d'une régie communale, ce qui est totalement différent.

Pierres et Nature, n'est pas allé dans le sens de la municipalité, car un EPIC était inconcevable, il suffit de creuser sur internet, et vous verrez ce qu'est un EPIC, et je vous défie d'en trouver un avec si peu d'éléments (une seule petite association).

Des 30 000 euros

Il faudra retirer tout ce qui est gestion et comptabilité (détachement de la secrétaire de mairie (référence : réunion d'un conseil municipal), et assurances et frais divers (transports, courriers, communication, intervenants). Le fonctionnement du bâtiment restant soi-disant le même, donc son coût, aussi, il ne faut pas le prendre en compte dans le calcul.

Allons-y pour un minima de 12 à 15%.de frais divers soit environ 4500 euros.

Nous voilà à 26 000 euros. (soit un salaire SMIC, avec charges) Si on fait un ratio par rapport aux chiffres annoncés par la municipalité 390 000 euros.

Cela nous fait du 6.5% du budget annoncé

Honnêtement, pensez-vous qu'il fallait supprimer autant d'emplois et de services (pour savoir lesquels, bien dommage que les élus et certains habitants ne se soient pas plus penchés sur le fonctionnement de l'association).

Dire que les missions sont les mêmes, c'est aisé, les remplir, c'est autre chose !

Il n'y a qu'a déjà regarder les horaires d'ouverture, et demander les projets réalisés depuis un an (pas ceux commencés par l'association, certains mettent des années à aboutir).

Il ne faut pas oublier, que sous forme associative, certains projets et subventions peuvent être obtenus, et qu'ils ne le sont pas sous une autre forme juridique.

Donc ? Pour en revenir à nos sesterces, voilà encore un mode de calcul succinctement expliqué, même si certains chiffres sont arrondis.

Si vous souhaitez en savoir davantage, demandez aux élus, ils ont sûrement les bons. Et surtout, qu'ils n'omettent pas de bien tous les montrer, et non, comme souvent, donner ceux qui les arrangent.

de services (pour savoir lesquels, bien dommage que les élus et certains habitants ne se soient pas plus penchés sur le fonctionnement de l'association).

Dire que les missions sont les mêmes, c'est aisé, les remplir, c'est autre chose!

Il n'y a qu'a déjà regarder les horaires d'ouverture, et demander les projets réalisés depuis un an (pas ceux commencés par l'association, certains mettent des années à aboutir).

al 1 • 05-18-2016 21:04 • Réflexions sur le vote du compte administratif 2015

que pouvez vous faire ????

existe il des possibilités de mise sous tutelle ??

manifestement ce conseil n'est pas très compétent, c'est le mois que l'on puisse dire

par contre ils sont très a l'aise pour ruiner la réputation des habitants ,il se trouve que j'étais chez des amis lors de la campagne précédant l'élection de cette "mairesse"

c'est fou les chose délirantes que l'on entendais ,surtout de la part d'un des membre du conseil (celui qui dit" TAIT TOI "dans une séance)......

les dictatures on une fin ,un jour ,souvent dans les larmes et le sang

les enfants de ces gens en place qui usent et abusent de leurs petit pouvoir assumeront ils la folie de leurs parents ???? Mellé se meurt !

<u>Isabelle Buat</u> • 05-18-2016 20:41 • <u>Réflexions sur le vote du compte</u> administratif 2015

J'ai dû faire face également à 2 interrogatoires de gendarmerie... La mairesse use et abuse de ce pouvoir.

Heureusement que le conseil du 7 juillet 2015 a été enregistré sinon la machination orchestrée par mme Tylek aurait fonctionné.

C'est affligeant car toutes ces intrigues n'ont pour but que de salir une famille honnête qui de surcroît lui avait apporté soutien et amitié.

Une habitante • 05-18-2016 09:52 • <u>Réflexions sur le vote du compte</u> <u>administratif 2015</u>

Du coup les melléens se sont bien fait avoir !

Ils sont tombés dans le piège du charme narcissique. Les plus grosses révélations passent dans la presse, tout est permis. Mais pour les compétences, ils ont oublié de qu'il fallait en avoir...

Les mensonges ont servi la cause d'une campagne de "règlement de compte".

Et pour se justifier, ils ont entamé une enquête au près d'une trentaine de melléens! Qui s'est avérée sans suite. De quoi ont-ils l'air? Qui est responsable de ce climat? ceux qui sont accusés ou bien ceux qui sont à l'origine de cette enquête sans fondement? Un élu doit agir pour le bien commun et non encourager la division. Quand la vérité apparait, elle mérite réflexion.

Y' a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis!

al 1 • 05-18-2016 00:07 • <u>Réflexions sur le vote du compte</u> administratif 2015

d'autres cas de maires pour le moins" étonnants "
tapez : dictateur abus de pouvoir des maires canal blog
et : association de défense de la démocratie locale
papietmamienrévoltte
vos élus sont en principe la pour votre bien ,non pas pour instaurer
un climat de guerre civile

1 con-tri-buat-bleu • 05-17-2016 22:32 • Réflexions sur le vote du compte administratif 2015

J'y ai regardè vot' article avec ma moitié, bon sang m'dame Isabelle, vou z'aviez reuzon. Euneu, la mairie y'a mis l'analyse financieure de 2011 à 2015 féte par la treusoreurie su l'site internet de la mairie. Ben, y sont daccor avec vous.

A la page 3, y dize qui y'a 53243 € dont la mairie verra jamais la couleur. C'é c'que vous disiez pour les recettes de fonctionnement. A la page 4, y dise que pour les r'cettes d'investis'ment, c'é surtout les 60 000 € de la Beurriere. C'est pareil que vous dites, et vous dites aussi qu'y a un procès. Et que c'est pas gagne.

A la page 6, y disent bé qu'la mairie a pas tout paye pour les ecoles. Ma, quand j'vaiye tout ca avec ma cherie, je m'dis qu'madame thérèse elle é p'téte pas si instruite.

Une habitante • 05-17-2016 14:59 • <u>Réflexions sur le vote du compte administratif 2015</u>

Je vois que Mme la maire n'est pas très à l'aise avec les chiffres... La critique était pourtant cruelle pendant la campagne... On savait qu'on ne pouvait pourtant pas reprocher sa gestion à M. Duval. Il doit bien rigoler aujourd'hui

Une Melléenne • 05-17-2016 14:40 • <u>Réflexions sur le vote du</u> compte administratif 2015

Je vois que la commune se donne bien du mal, mais là, ça ne va pas les arranger.

quel beau tableau Messieurs et Mesdames les élus!

Quelle image aviez-vous donc de votre prédécesseur ?

Sa mauvaise gestion ? et une enquête policière au lendemain des élections !!!

C'est bien là toute la motivation qui vous a porté à vous présenter. Quel était votre discours de campagne ? des mauvaises langues qui ne cherchaient que la division et le pouvoir pour mieux contrôler et faire sa propre loi.

Votre politique destructrice ne pourra pas durer. Mais le mal est fait alors comment allez-vous rattraper les choses ?

<u>Isabelle Buat</u> • 05-17-2016 14:25 • <u>Réflexions sur le vote du compte</u> administratif 2015

Réponse à "une Melléenne": C'est bien là qu'est le problème. Le montant d'une seule facture (école publique de Saint Georges) est supérieur au total de la ligne du compte administratif!

Une Melléenne • 05-17-2016 14:14 • <u>Réflexions sur le vote du compte administratif 2015</u>

Je ne sais pas bien comment cela fonctionne, mais combien y a-t-il d'enfants de Mellé au RPI ? Il faudrait pouvoir comparer avec l'école publique.

Je n'ai pas bien compris où sont passés les 30.000 € d'écart entre 2014 et 2015 et pourquoi la ligne budgétaire "Montant de la

participation aux écolesl" est-elle moins élevée que le coût des enfants à l'école publique ? Elle devrait être plus importante si elle regroupe l'école publique et l'école privée non ?

Est-ce bien normal de mettre des chiffres dans des lignes budgétaires qui ne sont pas les bons ?

Merci pour vos explications.

<u>Un habitant</u> • 05-16-2016 21:15 • <u>Réflexions sur le vote du compte</u> administratif 2015

Suite à la profession de foi de la municipalité en place, j'avais cru comprendre qu'il y aurait "plus d'humanité", mais on ne doit pas avoir les mêmes notions à ce sujet.

En effet, débuter le mandat en mettant en garde à vue l'ancien maire trois fois pour vol de coupures de presse, mais également faire auditionner une trentaine de bénévoles (...) : quel meilleur moyen pour fracturer la commune en imposant une présence policière à chaque manifestation ?!!

En ce qui concerne les élections, dont je ne remets absolument pas en cause le résultat, c'est la démocratie.

Ce sont les Mélleens qui ont choisi et je peux le comprendre...

Mais il ne faut pas oublier qu'en 25 ans de mandat, il a été fait à mon sens beaucoup d'efforts pour que Mellé et le territoire soit attractif.

Ce que je reproche à la municipalité en place c'est de gérer la commune de façon très opaque et discrimatoire, notamment en traitant les gens qui se posent des questions "de personnes à Ql d'huître, de djihadiste ou d'imbécile"!

Je pense que pour être élu, la première chose importante c'est le respect à autrui!

Et demain même si l'équipe municipale devait changer, sur quelles fondations repartir ?

Aujourd'hui, on parle de nouvelles communes où le rassemblement de toutes les forces est nécessaire pour sortir le territoire du profond malaise rural, que ce soit socialement ou économiquement.

Malheureusement, Mellé ne sera pas épargné...

Alors, Mesdames et Messieurs les élus, pensez à nos jeunes qui resterons.

Isabelle BUAT • 05-15-2016 20:56 • La mairesse a du bon tabac!

En réponse à Al1: Merci pour votre participation au débat.

Cependant, je ne peux afficher votre commentaire puisque je suis responsable des propos tenus sur le blog et peux m'exposer à des poursuites. Nous sommes nombreux à partager votre sentiment et serons ravis de diffuser vos prochains commentaires. Merci pour votre soutien.

un visiteur • 05-14-2016 21:06 • 8 mai: un symbole d'unité nationale

oui en effet ,très droles les vidéos des conseils (je viens d'en visionner plusieurs)

un vrai théatre de guignol;

pas de débat

le moustachu rigole

dans un des conseil ,l'homme aux lunette a droite dit "tais toi " limite FERME TA GUEULE ; ben si il parle a sa femme comme ça

marrant en effet ces pseudo conseils

on est chez les Balkany ????

bref vive la dictature

Visiteur de ce blog • 05-13-2016 21:00 • <u>8 mai: un symbole d'unité</u> nationale

Qu est ce qu on se marre!

Nombreux sont ceux qui visitent ce blog régulièrement pour rigoler...un total amusement!

scotché!! • 05-11-2016 09:20 • La mairesse a du bon tabac!

Je suis littéralement scotché!!!!!! tout ça est dingue, franchement, alors je creuse un peu plus........

1=le sursis ?normalement on a pas de sursis avec les douanes ils peuvent être indulgent mais faut pas pousser!!

2=pour l'injonction envers les "anciennes occupantes" du mellouen , mais soyez sérieux!! c'était pour qu'elles partent et tout les moyens

étaient bon!!!elles avaient tout à fait le droit de faire de la revente de tabacs, mais le terme ne convenait peut être pas à Mme le maire et ses collaborateurs, ils fallait allez plus loin dans la bêtise!!!

3=J'ai appris lors d'un dîner l'histoire d'un couple qui ce sont présenté pour le mellouen ,et ce que j'ai entendu était un peu sidérant, entre les mensonges,les manipulations et les obligations,au secours!!Je les est rencontré et force de constaté que ce que j'ai entendu s'avérait en grande partie vrai.

4=dans la presse la municipalité parle de 30 candidatures!waouh quel succès!!mais alors qu'est ce qui cloche????...ils y auraient eu 30 candidatures et pas un n'as fait l'affaire,mais qu'elles sont leurs exigences alors?

5= habitant de Mellé je souhaite que ce commerce revoit le jour ,ça donneraient de la vie et un peu de légèreté a tout ça,j'éspère que les tensions s'apaiseront mais perso j'y crois plus beaucoup...

une autre Melléenne • 05-10-2016 21:04 • <u>La mairesse a du bon</u> tabac!

Malheureusement pour vous, Mme la Melléenne, ce blog reflète une bonne partie de l'opinion des habitants, de ceux qui n'acceptent pas les abus de pouvoir de Mme Tylek et de ceux à qui elle interdit de s'exprimer!

Ce blog permet de dénoncer ces abus et de réaliser qu'à Mellé, on a reculé d'un siècle alors que notre commune était dans l'avant-garde. L'expression est légitime et c'est un droit de citoyen. On ne l'est pas moins que vous !

<u>Isabelle Buat</u> • 05-10-2016 20:16 • <u>8 mai: un symbole d'unité</u> nationale

Je réponds à « un citoyen libre » que je remercie de ses remarques. Je suis bien d'accord avec vous qu'il est dommage qu'une élue ne soit pas avertie comme tout le monde de l'horaire d'une telle commémoration. J'utilise donc pour m'informer l'organe officiel de la commune : son site internet.

Vous me reprochez de n'avoir diffusé qu'un extrait des conseils: Vous

constaterez que sur mon blog, il y a une page où les conseils municipaux sont mis en ligne dans leur intégralité sans être tronqués. Concernant le dernier conseil, cela va être fait prochainement j'attendais que le procès-verbal soit rendu public.

Vous soulignez qu'il m'arrive de demander des explications après le vote. Si vous regardez le conseil du budget (12 avril), c'est madame Tylek, elle-même, qui me demande de ne pas prendre la parole avant le scrutin pour ne pas influencer ce dernier.

Vous me reprochez d'être trop procédurière : Le respect des procédures est cependant la garantie de la bonne marche de l'administration communale et de la démocratie. Le non-respect des procédures met en danger la validité des actes réglementaires de la commune et fragilise sa gestion.

Vous me dites « fouteuse de merde » : je ne me permets aucun irrespect et mon mandat d'élue s'inscrirait dans une démarche plus constructive pour la commune si on respectait mon droit à l'information sur les affaires inscrites à l'ordre du jour des conseils municipaux et si on répondait aux questions que beaucoup se posent.

Je vous remercie de votre conseil pour démissionner, mais ce n'est pas à l'ordre du jour.

Anonyme • 05-10-2016 18:20 • 8 mai: un symbole d'unité nationale

Madame Tylek devrait préciser le fond de sa pensée.

Si c'est votre présence qui semble être à l'origine de cette phrase, je n'en vois pas le rapport.

Si ce n'est pas le cas, alors là, une explication s'impose pour savoir qui serait concerné.

Mal venue, cette phrase, ni le lieu, ni l'heure.

Surtout que les morts au combat, en ont vu, malheureusement bien d'autres, que ces chimères.

Du théâtre, du grand théâtre sans doute, pour ceux qui n'ont guère l'habitude d'y aller.

Bref, un soleil!

on peut toujours y croire • 05-10-2016 16:37 • <u>La mairesse a du bon</u> tabac!

Mme Le maire a fait paraître un article dans OF sur un "hypothétique repreneur" pour le Mellouën, serait-ce le tsunami qu'elle a tant proclamé ? trop gentil pour être vrai.

Mais elle a l'air tellement hésitante sur le sujet, qu'on ne comprend pas la portée de l'annonce. Se serait-elle moquée de la presse ?

un citoyen libre • 05-10-2016 13:29 • <u>8 mai: un symbole d'unité</u> nationale

Dommage qu'en tant qu'élue vous ne soyez pas au courant des horaires alors que les personnes étaient là à 10h30 comme prévu où alors comme une fois de plus vous arrivez en retard pour faire le buzz en prétextant que vous n'étiez pas au courant .Quand à vos vidéo c'est comme dans les médias vous ne nous montré que ce qui vous intéresse facile de faire un montage pour trompé les habitants de la commune heureusement certains assiste à vos exploits de demander des explications après vote alors que vous avez votez sachez madame que c'est avant que l'on pose les questions.Vous êtes madame une procédurière et fouteuse de merde rien de constructible ne nous est proposé de votre part sinon de la démolition permanente.Je vous conseille donc de démissionner la commune ne s'en portera que mieux

<u>Isabelle Buat</u> • 05-09-2016 17:42 • <u>8 mai: un symbole d'unité</u> nationale

Une petite précision quand à la journée d'hier: Pendant le "verre de l'amitié", au Mellouën, Madame Tylek a déclamé haut et fort: " quel manque de respect vis à vis des morts, incroyable". Nul doute que ce type d'insinuation dont elle est coutumière m'était destinée... Est-ce ainsi qu'un maire remplit son rôle d'officier de police où il doit assurer l'ordre et la cohésion dans sa commune?

Anonyme • 05-09-2016 15:28 • 8 mai: un symbole d'unité nationale

J'ignore si les Méléens rigolent de ce blog, mais ils ne rient pas du tout du constat des deux années de mandat écoulées, avec toutes les fermetures de structures et la désertification quotidienne du village: Un vide abyssal! Cela, c'est une réalité incontestable!

Une mélléenne • 05-09-2016 14:02 • La mairesse a du bon tabac!

Ce blog ne reflète pas ce que la majorité des mélléens pense il est plutôt un lieu d'expression pour ceux qui sont contre me tylek et ce n'est pas une majorité .Quand au président de méllé vous en, il ferait ,en effet mieux de s'occuper des siennes surtout en ce moment il me semble.

<u>Isabelle Buat</u> • 05-09-2016 12:51 • <u>8 mai: un symbole d'unité</u> nationale

En réponse à " une citoyenne". Comment une simple conseillère peut-elle mettre " des bâtons dans les roues" des conseillers? seraisje dotée de super-pouvoirs?

Oui, j'ai l'impression de beaucoup rabâcher les mêmes remarques car il n'en est tenu aucun compte. Il aura fallu 2 ans pour que Madame Tylek passe les procès-verbaux aux voix tel que le prévoit son règlement intérieur.

Ne tombez pas dans le piège de la mairesse qui pour justifier de sa gestion catastrophique a besoin de désigner un bouc émissaire.

une citoyenne • 05-09-2016 12:16 • <u>8 mai: un symbole d'unité</u> nationale

en tant que conseillère? une conseillère qui ne cesse de mettre des bâtons dans les roues aux autres conseillers plutôt. Et si ce n'était qu'une simple remarque... Mais là des remarques vous en faites touts les jours! Les melléens rigole de votre blog, alors que la toute première mission était sans doute de le faire réagir, mais ça ne marche pas......

<u>Isabelle Buat</u> • 05-09-2016 10:54 • <u>8 mai: un symbole d'unité</u> <u>nationale</u>

En tant que conseillère, les affaires de la commune font justement partie de mes occupations. Je n'ose imaginer qu'une simple remarque puisse empêcher la commune d'avancer... Les raisons de l'immobilisme municipal que vous pointez du doigt, sont à chercher ailleurs.

Quant à mes citations, elles ne sont là que pour enrichir mon propos.

une citoyenne • 05-09-2016 10:17 • <u>8 mai: un symbole d'unité</u> nationale

Vous en faites une belle équipe d'hypocrites. Retournez donc à vos occupations au lieu de vous monter tous le bourichon et d'empêcher sans cesse la commune d'avancer.

Et arrêter vos grands discours qui ne valent rien et qui sont tirés de textes deja écrit.

une melléenne • 05-09-2016 09:38 • <u>8 mai: un symbole d'unité</u> nationale

Incroyable de se tromper même sur l'horaire de la commémoration.ça s'est du travail bâclé. Y'a qu'à Mellé qu'on voit ça. On se doute comment ça va se passer au niveau des responsabilités: mme Tylek (responsable du site) dira que c'est la secrétaire et la secrétaire (pas plus courageuse) dira que c'est à cause du harcèlement de mme Buat.

Anonyme • 05-09-2016 08:48 • 8 mai: un symbole d'unité nationale je tiens à revenir sur ce fameux conseil municipal de lundi dernier, pourquoi Mme le Maire s'est cachée en prétextant "la facilité pour passer des documents" (alors que les documents avaient déjà été distribués) quand on est Maire et qu'on "Assume" son rôle on fait face à son "public" ... De plus elle sait bien utiliser "la police de l'assemblée" (je pense pas me tromper sur le terme) quand il s'agit de ne pas laisser Mme Buat s'exprimer mais quand il s'agit de laisser les autres l'agresser verbalement "la police de l'assemblée" n'existe plus et ne s'exprime pas on a bien vu Mme le Maire s'installer encore plus confortablement dans sa chaise et de laisser faire ...

Anonyme • 05-08-2016 20:39 • 8 mai: un symbole d'unité nationale

Une demi heure plus tôt? Ce qui prouve que la municipalité peut être au moins une fois en avance sur son temps!

Pour le nom écorché, cela me fait penser à un sketch de Jean Marc Thibault, un doublage de film, où il parle de boite, Cela a sans doute marqué quelques esprits. Je n'ai pas su trouver un extrait sur le net.

anonyme • 05-07-2016 20:07 • La mairesse a du bon tabac!

le tout est de savoir à quel pas marcher ensemble.

Pas chassé

Pas de loup

Pas cool

Pas cotille

Pas de l'oie.

Pas beaucoup de discussion, pour l'instant.

Anes au mime • 05-07-2016 09:43 • La mairesse a du bon tabac!

Si le report de la licence tabac semble si facile a avoir, pourquoi avoir fait une injonction en milieu d'année 2015, aux gérantes de prendre cette licence, ou de rompre leur bail?

N'aurait été il pas plus judicieux de prendre un accord, et de permettre à ces personnes de partir, en passant la main a des repreneurs engagés?

Le Mellouen fonctionnait sans ce tabac, il y en a à quatre kilomètres à la ronde. Voila un beau prétexte pour arranger quelques affaires d'éviction.

Bien sûr, c'est un produit indispensable pour certains clients, comme: les jeux de hasard, l'essence, les salons de thés, les kebabs, Mellé a de l'avenir avec tous ce potentiel de commerces et le dynamisme déployé par les élus.

Lucien • 05-06-2016 00:28 • La mairesse a du bon tabac!

Quelle chianlie Melle

Des communes voisines on enviait ce beau bourg ', dymanique et qui

nous semblait bien mene

Deception ce n est plus que mesquinerie et reglement de compte dans une si petite commune

Ou il serait plus judicieux marcher ensemble si on veut encore exister face aux Geants ou les Melleens pourtant si virulent n, 'auront plus leurs mots a dire

_

Lucien • 05-06-2016 00:09 • La mairesse a du bon tabac!

Quelle chianlie Melle !!!!!

nous qui des communes voisines', etions en admiration et envions ce beau bourg et la facon dont nous la croyions menees Tout est bas et que reglement de compte Rien de positif quelle image negative c'est la risee du canton Grandeur et decadence

<u>Isabelle Buat</u> • 05-04-2016 12:39 • <u>Quand l'impression l'emporte sur</u> la réalité...

En réponse au commentaire signé par "une melléenne qui est fière de ses élus", je choisis de ne pas afficher ce dernier sur le blog. En effet, il s'agit d'un règlement de compte personnel sans rapport avec le contenu de l'article ou l'objet de ce blog. Je vous invite à adresser vos remarques directement à la personne concernée. Responsable du contenu des textes qui sont publiés, je suis tenue à une certaine déontologie et obligation de réserve. Je ne peux donc m'immiscer dans les conflits personnels.

Une mélléenne qui est fière de ses élus • 05-03-2016 17:15 • A Mellé: une belle leçon de médiocratie

Votre association mellé vous en n'est rien d'autre que l'outil qu'à mis l'ancien maire en place pour mettre des batons dans les roues de l'actuelle municiplité. Et son président qui je crois, il ya peu de temps travaillait à la maison du canton et qui je crois a bien fait du mal à cettre structure en y étant responsable (les animateurs étant tous en arrêt maladie pour harcèlement ?) se permet de juger le travail des

autres. Lui qui avait une structure qui fonctionnait bien auprés des jeunes du canton? Alors qui mène une politique de la terre brûlée ici? Et il faut qu'on s'engage auprés de vous allon soyez sérieux?

<u>Patrick DAUGUET</u> • 05-03-2016 11:20 • <u>Quand l'impression</u> l'emporte sur la réalité...

Une élue signale que le résultat du vote d'une délibération reporté sur le procès-verbal est erroné, puisse qu'en fait, il n'a été procédé à aucun vote. L'élue fait d'ailleurs mention de l'enregistrement de la séance du conseil, disponible sur ce blog, qui permet à tous de vérifier l'exact déroulement des séances de conseils municipaux et n'a d'autres buts que d'éviter ce genre de qui propos.

Au lieu de se référer à cette preuve indiscutable, la mairesse fait appel à « l'impression » des conseillers. Madame Nelly TALVA, secrétaire de séance, défaillante dans la rédaction du procès-verbal et qui n'a pas pris la peine de visualiser l'enregistrement, confirme, par erreur, l'existence d'un vote qui n'a jamais eu lieu!

Ensuite, la mairesse en fait des « tonnes », elle parle de « manipulation » des conseillers absents, elle dénigre l'élue qui fait la remarque en disant « entre ce que vous croyez ... ». Elle veut faire la balance entre les « croyances » de Madame BUAT et « l'impression » des autres conseillers. La mairesse est toujours dans la suggestion et les sous-entendus, jamais dans les faits, jamais dans le concret.

Aucun des conseillers présents n'ose ouvrir la bouche pour exprimer son avis, certains même ricanent quand l'enregistrement est évoqué.

L'enregistrement des débats, qui, grâce aux progrès technologiques, est en train de se généraliser, le plus souvent à l'initiative des municipalités, est pourtant un outil précieux dans l'exercice de la démocratie. Il permet d'éviter les contentieux et, compte-tenu du climat délétère créé et entretenu par la mairesse, il est « indispensable » dans les séances du conseil municipal de Mellé.

Grâce à l'enregistrement de la séance du 23 Juin 2015, nous savons que la délibération n°2015.10.72 autorisant la mairesse à signer l'acte de vente de la Beurrière ne l'a autorisée qu'à céder deux chemins ruraux.

L'enregistrement du 7 Juillet 2015 a permis à Madame BUAT de se disculper de l'accusation « d'outrage aux services de l'état » pour des propos qui avaient, en fait, été tenus par la secrétaire de Mairie. Nul doute que cette machination n'avait pour but que d'obtenir l'inéligibilité de Madame BUAT. Ce même enregistrement nous permet de savoir que la délibération n°2015.10.75 ne concerne que l'autorisation d'un changement de numérotation de parcelles et non l'ajout à titre gracieux de 3016 m² pour la vente de la Beurrière.

Comme on le voit, ces enregistrements sont donc un outil important mis à la disposition des élus dans l'exercice de leur mandat et indispensable au bon fonctionnement de la démocratie locale.

Certains diront que ce ne sont que des détails et que, de toutes manières, cette délibération aurait été votée. Un conseiller parlait même de « virgules mal placées ». Certes !

Il semble cependant important, pour l'exercice de la démocratie, que les mentions rapportées sur les procès-verbaux des séances de conseils municipaux respectent le plus scrupuleusement possible le déroulement des séances et le résultat des votes. C'est d'ailleurs l'exigence de la loi!